

18 SEP. 2024

m

**COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON
HAUTE-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024 À 20H30

<u>Date de la convocation</u> : le 12 septembre 2024	<u>Nombre de Membres</u> : 19
<u>Date de publication</u> : le 12 septembre 2024	Afférents au Conseil Municipal : 19
<u>Présidence de la Séance</u> : Laurent MIRMAND	En exercice : 19
<u>Secrétaire de Séance</u> : Christine CARTIER	Qui ont pris part à la délibération : 16 dont 1 pouvoirs
Numéro d'ordre de la présente délibération : 2024/075	

PRESENTS : MIRMAND Laurent, CARTIER Christine, CHAPPON Claude, PROHET Michelle, DEMAS Paul, SALANON Gérard, SOULAS Elisabeth, COUTANSON Frédéric, RAMOUSSE Michel, GIRARD Franck, Sandrine MANIVIT, JOUVHOMME Karen, DUMAS Yvette, PERGIER Odile, FERRY Fabienne.

EXCUSES : Benoît PITAVY (a donné pouvoir à CHAPPON Claude), VIGNAL Hervé, DELAVAY COURTIAL Caroline, CHARBONNIER Fanny.

DELIBERATION N°2024/075 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 21 AOUT 2024

Rapporteur : Laurent MIRMAND

Monsieur Laurent MIRMAND, Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 21 août 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 août 2024.

Pour extrait conforme au registre
À CRAPONNE/ARZON,
Le 18 septembre 2024

Laurent MIRMAND,
Maire de CRAPONNE/ARZON

